

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE 2026
DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE-EULALIE-D'OLT
Séance du 04/03/2026
PV 02-2026

Ordre du jour :

- *Approbation du PV 1-2026 de la réunion du 21 janvier 2026*
- *Vote des taux des taxes locales.*
- *Vote du compte financier unique (CFU) 2025 EAU.*
- *Vote du compte financier unique (CFU) 2025 ART.*
- *Vote du compte financier unique (CFU) 2025 BOULANGERIE*
- *Vote du compte financier unique (CFU) 2025 LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE*
- *Vote du compte financier unique (CFU) 2025 BUDGET PRINCIPAL*
- *Vote affectation résultat EAU*
- *Vote affectation résultat ART*
- *Vote affectation résultat BOULANGERIE*
- *Vote affectation résultat LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE*
- *Vote affectation résultat BUDGET PRINCIPAL*
- *Vote du budget EAU 2026*
- *Vote du budget ART 2026*
- *Vote du budget BOULANGERIE 2026.*
- *Vote du budget LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE 2026*
- *Vote du budget PRINCIPAL 2026.*
- *Marché de Réhabilitation d'une Bâtisse de caractère pour la création d'un bureau information touristique et d'un logement -Attribution du LOT 8.*
- *Désignation d'un membre du conseil pour prendre la décision relative à une demande de permis de construire pour laquelle le Maire est intéressé*

L'an deux mille vingt-six, et le 04 mars à 19h00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian NAUDAN, Maire.

Présents : Christiane ALIQUOT, François CLAUZEL, Romain COURTIAL : Rachel COUTRERAS Cécile DA SILVA, Michel MARCHET, Richard REINAUDO, Mathieu SOLIGNAC Pauline VOISENET.

Excusés) :

Absents(es) :

Secrétaire de séance : Pauline VOISENET

03/2026 – Objet : Approbation du PV 1-2026 de la réunion du 21 janvier 2026

Ouverture de séance et approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2026.
Il est proposé au conseil de valider le PV 01-2026 de la réunion du 21 janvier 2026.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.
Approuve le Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2026 annexé à cette délibération.

04/2026 – Objet : Vote du taux des taxes locales 2026

Monsieur le maire, expose le vote des taux communaux 2026.
Une revalorisation des bases en 2026 de +0.8%, il propose de ne pas augmenter les TAUX en 2026

	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncier Bâti	27.75%voté	27.75%voté
Taxe Foncier Non Bâti	28.96%voté	28.96%voté
Taxe Habitation	7.26+0.521=7.78%voté	7.78%voté

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants est perçues et le taux appliqué de 7.78% est voté cette année.

05/2026 – Objet : Vote du CFU 2025 EAU 35901

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu l'adoption de la commune au référentiel M57 (ou M4 pour les budgets SPIC) .

Vu la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture.

Considérant que la commune a reçu l'avis favorable du Trésorier du SGC Espalion.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2025.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU du budget EAU fait ressortir les résultats suivants :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recette	Prévision budgétaire totale	A	74996,19	48712	123708,19
	Recettes réalisées	B	8295,00	54106,22	62401,22
	Reste à réaliser	C	0,00	0	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	96204,98	115091,12	211296,10
	Dépenses réalisés	E	7169,70	39152,45	46322,15
	Reste à réaliser	F	0,00	0	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	1125,30	14953,77	16079,07
Résultats antérieurs reportés	résultats antérieurs reportés	H	21218,79	66379,12	87597,91
Solde (Investissement) ou Résultat de clôture (Exploitation)	Excédent/ Déficit	G+H	22344,09	81332,89	103676,98
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/ Déficit	G+H+I	22344,09	81332,89	103676,98

Après présentation du CFU, monsieur le maire se retire et quitte la salle pour laisser la présidence à monsieur Michel MARCHET, 1er adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget EAU de la commune de Sainte-Eulalie d'Olt

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

06/2026 – Objet : Vote du CFU 2025 ART 35902

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu l'adoption de la commune au référentiel M57 (ou M4 pour les budgets SPIC) .

Vu la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture.

Considérant que la commune a reçu l'avis favorable du Trésorier du SGC Espalion.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2025.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU du budget ART fait ressortir les résultats suivants :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recette	Prévision budgétaire totale	A	18458,45	7640	26098,45
	Recettes réalisées	B	177,13	8806,73	8983,86
	Reste à réaliser	C	0,00	0	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	18521,32	42872,23	61393,55
	Dépenses réalisés	E	120,00	15031,73	15151,73
	Reste à réaliser	F	0,00	0	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	57,13	-6225,00	-6167,87
Résultats antérieurs reportés	résultats antérieurs reportés	H	62,87	35232,23	35295,10
Solde (Investissement) ou Résultat de clôture (Exploitation)	Excédent/ Déficit	G+H	120,00	29007,23	29127,23
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/ Déficit	G+H+I	120,00	29007,23	29127,23

Après présentation du CFU, monsieur le maire se retire et quitte la salle pour laisser la présidence à monsieur Michel MARCHET, 1er adjoint, pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget ART de la commune de Sainte-Eulalie d'Olt

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

07/2026 – Objet : Vote du CFU 2025 BOULANGERIE 35904

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu l'adoption de la commune au référentiel M57 (ou M4 pour les budgets SPIC) .

Vu la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture.

Considérant que la commune a reçu l'avis favorable du Trésorier du SGC Espalion.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2025.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU du budget BOULANGERIE fait ressortir les résultats suivants :

			investissement	Exploitation	Total cumulé
Recette	Prévision budgétaire totale	A	14201,44	12623,66	26825,10
	Recettes réalisées	B	4955,73	12942,56	17898,29
	Reste à réaliser	C	0,00	0	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6727,00	12623,66	19350,66
	Dépenses réalisés	E	6724,67	3379,81	10104,48
	Reste à réaliser	F	0,00	0	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-1768,94	9562,75	7793,81
Résultats antérieurs reportés	résultats antérieurs reportés	H	-7474,44	0,00	-7474,44
Solde (Investissement) ou Résultat de clôture (Exploitation)	Excédent/ Déficit	G+H	-9243,38	9562,75	319,37
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/ Déficit	G+H+I	-9243,38	9562,75	319,37

Après présentation du CFU, monsieur le maire se retire et quitte la salle pour laisser la présidence à monsieur Michel MARCHET, 1er adjoint , pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget BOULANGERIE de la commune de Sainte-Eulalie d'Olt

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

08/2026 – Objet : Vote du CFU 2025 LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE 35903

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu l'adoption de la commune au référentiel M57 (ou M4 pour les budgets SPIC) .

Vu la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture.

Considérant que la commune a reçu l'avis favorable du Trésorier du SGC Espalion.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2025.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU du budget LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE fait ressortir les résultats suivants :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recette	Prévision budgétaire totale	A	60356,84	69358,68	129715,52
	Recettes réalisées	B	0,00	4747,68	4747,68
	Reste à réaliser	C	0,00	0	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	66787,84	60272,91	127060,75
	Dépenses réalisés	E	11272,90	4747,68	16020,58
	Reste à réaliser	F	0,00	0	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-11272,90	0,00	-11272,90
Résultats antérieurs reportés	résultats antérieurs reportés	H	6431,00	-9085,77	-2654,77
Solde (Investissement) ou Résultat de clôture (Exploitation)	Excédent/ Déficit	G+H	-4841,90	-9085,77	-13927,67
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent/ Déficit	G+H+I	-4841,90	-9085,77	-13927,67

Après présentation du CFU, monsieur le maire se retire et quitte la salle pour laisser la présidence à monsieur Michel MARCHET, 1er adjoint , pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget LOTISSEMENT DE LA CROUX D'ANTOINE de la commune de Sainte-Eulalie d'Olt

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

09/2026 – Objet : Vote du CFU 2025 BUDGET PRINCIPAL 35900

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu l'adoption de la commune au référentiel M57 (ou M4 pour les budgets SPIC) .

Vu la dématérialisation des documents budgétaires au format XML vers la Préfecture.

Considérant que la commune a reçu l'avis favorable du Trésorier du SGC Espalion.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2025.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le CFU du budget PRINCIPAL fait ressortir les résultats suivants :

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recette	Prévision budgétaire totale	A	592139,75	376715,49	968855,24
	Recettes réalisées	B	71028,31	374002,4	445030,71
	Reste à réaliser	C	238119,00	0	238119,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	596709,80	493445,18	1090154,98
	Dépenses réalisés	E	101669,59	354716,8	456386,39
	Reste à réaliser	F	37097,21	0	37097,21
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-30641,28	19285,60	-11355,68
Résultats antérieurs reportés	résultats antérieurs reportés	H	4570,05	116729,69	121299,74
Solde (Investissement) ou Résultat de clôture (Exploitation)	Excédent/ Déficit	G+H	-26071,23	136015,29	109944,06
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	201021,79	0,00	201021,79
Résultat cumulé	Excédent/ Déficit	G+H+I	174950,56	136015,29	310965,85

Après présentation du CFU, monsieur le maire se retire et quitte la salle pour laisser la présidence à monsieur Michel MARCHET, 1er adjoint , pour permettre à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget PRINCIPAL de la commune de Sainte-Eulalie d'Olt

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10/2026 – Objet : Vote Affectation du résultat EAU 35901

Monsieur le maire propose au conseil d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2025 comme suit :

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Résultat de clôture</i>
<i>Exploitation</i>	66 379.12	14 953.77	81 332.89

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Solde Investissement</i>
<i>Investissement</i>	21 218.79	1 215.30	22 344.09

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence</i>
<i>Reste à Réaliser</i>	0	0	0

Affectation du résultat

<i>1068-Investissement</i>	0
<i>002-Fonctionnement</i>	81 332.89
<i>001-Investissement recette</i>	22 344.09

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Affecte les résultats du budget EAU comme proposé

11/2026 – Objet : Vote Affectation du résultat ART 35902

Monsieur le maire propose au conseil d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2025 comme suit :

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Résultat de clôture</i>
<i>Exploitation</i>	35 232.23	-6 225.00	29 007.23

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Solde Investissement</i>
<i>Investissement</i>	62.87	57.13	120

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence</i>
<i>Reste à Réaliser</i>	0	0	0

Affectation du résultat

<i>1068-Investissement</i>	0
<i>002-Fonctionnement</i>	29 007.23
<i>001-Investissement recette</i>	120

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Affecte les résultats du budget ART comme proposé

12/2026 – Objet : Vote Affectation du résultat BOULANGERIE 35904

Monsieur le maire propose au conseil d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2025 comme suit :

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Résultat de clôture</i>
<i>Exploitation</i>	0	9 562.75	9 562.75

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Solde Investissement</i>
<i>Investissement</i>	- 7 474.44	- 1 768.94	- 9 243.38

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence</i>
<i>Reste à Réaliser</i>	0	0	0

Affectation du résultat

<i>1068-Investissement</i>	9 243.38
<i>002-Fonctionnement</i>	319.37
<i>001-Investissement</i>	- 9 243.38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Affecte les résultats du budget BOULANGERIE comme proposé

13/2026 – Objet : Vote Affectation du résultat LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE 35903

Monsieur le maire propose au conseil d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2025 comme suit :

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Résultat de clôture</i>
<i>Exploitation</i>	-9 085.77	0	-9 085.77

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Solde Investissement</i>
<i>Investissement</i>	6 431	- 11 272.90	-4 841.90

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence</i>
<i>Reste à Réaliser</i>	0	0	0

Affectation du résultat

<i>1068-Investissement</i>	
<i>002-Fonctionnement</i>	-9 085.77
<i>001-Investissement</i>	- 4 841.90

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Affecte les résultats du budget LOTISSEMENT CROUX D'ANTOINE comme proposé

14/2026 – Objet : Vote Affectation du résultat BUDGET PRINCIPAL 35900

Monsieur le maire propose au conseil d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2025 comme suit :

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Résultat de clôture</i>
<i>Exploitation</i>	116 729.69	19 285.60	136 015.29

	<i>Résultat antérieur</i>	<i>Résultat 2025</i>	<i>Solde Investissement</i>
<i>Investissement</i>	4 570.05	-30 641.28	-26 071.23

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Différence</i>
<i>Reste à Réaliser</i>	238 119	37 097.21	201 021.79

Affectation du résultat

<i>1068-Investissement</i>	
<i>002-Fonctionnement</i>	136 015.29
<i>001-Investissement</i>	- 26 071.23

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Affecte les résultats du budget PRINCIPAL comme proposé

15/2026 – Objet : Vote du budget 35901 EAU 2026

Monsieur le Maire propose le budget 2026 HT de l'Eau.

La section de fonctionnement du budget général s'équilibre avec un montant de 133 19.89€ en recettes et dépenses.

La section de Fonctionnement est votée par chapitre

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
----------	--	----------	--

Chapitre	montant	Chapitre	montant
011-charges générale	103 449.53	70-ventes	48 87500
012-charges personnel	7500.00		
65-Charges générales	51.83		
66-Charges financières	626.93		
		75-Produit de gestion	10.00
67-charges exceptionnelles	500.00		
68-Créances	50		
042-Amortissement biens	8 295.00	042-Reprise de subventions	2 802.00
014-Atténuations de produit	4900		
Total dépenses 2026	125 372.78	Total Recettes 2026	51 687.00
023-Excédent prévisionnel 2026	7 647.11	002-Résultat ventilé	81 332.89

133 019.89	Equilibre	133 019.89
------------	-----------	------------

La section d'investissement du budget général s'équilibre avec un montant de **38 286.20€** en recettes et dépenses.

La section d'investissement est votée par opération.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	montant	Chapitre	montant
		021-Excédent prévisio	7 647.11
1641-Capital de la dette	4484.20		
040-Reprise de Subventions	2 802	040-Amortissements biens	8 295
Opération réseau	31 000		
		001-Excédent Inves	22 344.09
	96 204.98	Equilibre	38 286.20

Le budget présenté est voté à l'unanimité par le conseil municipal

16/2026 – Objet : Vote du budget ART 35902 2026

Monsieur le Maire propose le budget 2026 HT de l'ART.

La section de fonctionnement du budget s'équilibre avec un montant de **37 847.23€** en recettes et dépenses.

La section de Fonctionnement est votée par chapitre

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	montant	Chapitre	montant
011-charges générale	17 125.91€		
012-charges personnel	3 000.00€	75-Produit de gestion	8 840.00€
65-Charges générales	150.00€		
Total dépenses 2026	20 275.91€	Total Recettes 2026	8 840.00€
023-Excédent prévisionnel 2026	17 691.32€	002-Résultat ventilé	29 007.23€
	37 847.23€	Equilibre	37 847.23€

La section d'investissement du budget général s'équilibre avec un montant de 18 401.32€ en recettes et dépenses.

La section d'investissement est votée par opération.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	montant	Chapitre	montant
16 – cautions à rembourser	590.00€	021-Excedent previsio	17 571.32€
021 - Aménagement	17 811.32€	001-Excedent Inves	120.00€
		016- cautions à encaisser	710.00€
	18 401.32€	Equilibre	18 401.32€

Le budget présenté est voté à l'unanimité par le conseil municipal

17/2026 – Objet : Vote du budget BOULANGERIE 35904 2026

Monsieur le Maire propose le budget 2026 HT de la BOULANGERIE.

La section de fonctionnement du budget général s'équilibre avec un montant de 7 455.76€ en recettes et dépenses.

La section de Fonctionnement est votée par chapitre

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	montant	Chapitre	montant
66-Charges financières	3 159.34€	75-Produit de gestion	5 820€
042-Amortissement biens		76- remb. Intérêts emprunts	1 316.39€
Total dépenses 2026		Total Recettes 2026	7 136.39
023-Excédent prévisionnel 2026	4 296.42€	002-Résultat ventilé	319.37

043-Frais accessoires	1800.00€		
	92 283.11€	Equilibre	92 283.11€

La section d'investissement du budget s'équilibre avec un montant de **59 697.41€ en recettes et dépenses.**

La section d'investissement est votée par opération.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	montant	Chapitre	montant
001	4 841.90		
1641-Capital de la dette	9500€	040-Amortissements biens	59697.41€
040-Reprise de Subventions	45355.51€		
	59 697.41€	Equilibre	59 697.41€

Le budget présenté est voté à l'unanimité par le conseil municipal

19/2026 – Objet : Vote du budget PRINCIPAL 35900 2026

Monsieur le Maire propose le budget 2026 du budget PRINCIPAL.

La section de fonctionnement du budget général s'équilibre avec un montant de **511 750.74€ en recettes et dépenses.**

La section de Fonctionnement est votée par chapitre

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	montant	Chapitre	montant
011-charges générale	129 700.00	70-ventes	68 600
012-charges personnel	97 000.00	73-Impôts et taxes	52349
65-Charges générales	65 395.48	731-Fiscalité Locale	79 646
66-Charges financières	13 97888	74-Dotations et participations	135003.45

		75-Produit de gestion	38 635
67-charges exceptionnelles	0	76-Revenus financiers	2
68-Créances	0		
042-Amortissement biens	24 673.00	042-Reprise de subventions	1500
014-Atténuations de produit	32 273.00		
Total dépenses 2026	363 020.36	Total Recettes 2026	375 735.45
023-Excédent prévisionnel 2026	148 730.38	002-Résultat ventilé	136 015.29

511 750 .74	Equilibre	511 750 .74
-------------	-----------	-------------

La section d'investissement du budget général s'équilibre avec un montant de 658 923.01€ en recettes et dépenses.

La section d'investissement est votée par opération.

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

Chapitre	montant	Chapitre	montant
001-	26 071.23€	021-Excedent previsio	148 73038
16-Emprunts et dettes	66 488.43	10-Dotations	6 900.63
204183-	12 803.67	16-	140500
204111	1000		
OP 115 203-20-Etudes LOUS	100 000	OP 115 203-20-Etudes	100 000
OP 101-Batiments	63 000	OP 102-Aire CCars	4 756.66
OP 102-Aire CCars	2 000		
OP-103-EP	16 200	OP 113- Rue Traverse	24 336.00
OP 105-MATERIEL	3 585.14		
OP 109-VOIRIE	4 286.00	OP-109 voirie	6 000
OP 114 BIT -Logement	361 188.54	OP 114-BIT et Logement	207 783
040-2313	1500	040-Amortissements	24 673

658 923.01	Equilibre	658 923.01
------------	-----------	------------

Le budget présenté est voté à l'unanimité par le conseil municipal

20/2026 – Objet : Marché de Réhabilitation d'une Bâtisse de caractère pour la création d'un bureau information touristique et d'un logement -Attribution LOT 8

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la bâtisse de caractère pour la création d'un bureau d'information touristique et de logement une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L21231 et R21231 et suivant du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur de la commune en date du 20 novembre 2025.

La date limite de réception des offres électroniques le 11 décembre 2025 12h.

Monsieur le maire rappelle :

la délibération du 21 janvier 2026 attribuant les LOT1-2-3-4-5-6-7- et 9-10-11

Lot N°01	DEMOLITION – GROS OEUVRE – VRD	ABTP-17 ZAE DE PEYROLS, MASSAGAL, 12310 LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE	92 171.21€
Lot N°02	CHARPENTE – COUVERTURE ARDOISE – ZINGUERIE	SARL BLANC CHARPENTE	6 166.60€
Lot N°03	RAVALEMENT	VIOLAC maçonnerie-feyniere - 12560 ST Laurent d'Olt	14 048.93€
Lot N°04	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – ALU	ITC12-ZAC La Plaine - Lapanouse 12150 SEVERAC d'AVEYRON	24 965.77€
Lot N°05	SERRURERIE	EIRL COURTIAL Romain Création Rénovation-15 ZA La Salle - La Falque 12130 ST GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC	9 378.20€
Lot N°06	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	sarl GROUSSET CONSTRUCTION BOIS za de Blanquefort 12560 Saint LAURENT D'OLT	42 404.77€
Lot N°07	CLOISONS SECHES-DOUBLAGE-ISOLATION-FAUX PLAFOND	ITC12-ZAC La Plaine - Lapanouse 12150 SEVERAC d'AVEYRON	21 994.98€
Lot N°09	PEINTURE – REVETMENTS DE SOLS SOUPLES	RAYROLLES- SIGNELONG - 12560 ST LAURENT D'OLT	9 434.08€
Lot N°10	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	Clem-Elec-Zone artisanale le tumulus 12130 PIERREFICHE	14 644.66€
Lot N°11	PLOMBERIE – SANITAIRE	Bertrand Morettin Chauffage-Z.A la Plaine 48500 BANASSAC	19 060.31€

Le lot 8 a fait l'objet d'une phase de négociation afin de retenir l'offre la plus compétitive sur les prix et l'offre technique, comme l'autorise le règlement de consultation,

La négociation s'est déroulée du lundi 2 février au **jeudi 05 février 14h00**, par voie dématérialisée à l'adresse du profil acheteur (www.e-occitanie.fr) .

Après analyse, le rapport classe l'entreprise REINAUDO Richard la mieux-disante.

Le montant de l'ensemble des LOTS 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11 s'élève à 269 972.03€.

Le conseil municipal à l'unanimité

ATTRIBUE le Marché pour le lot 8

Lot N°08	CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE	Ese REINAUDO Richard	15702.52€
-------------	-----------------------------	----------------------	-----------

AUTORISE le maire à signer le marché du LOT-8 et tout document nécessaire à l'exécution

21/2026 – Objet : Désignation d'un membre du conseil municipal pour prendre la décision relative à une demande de permis de construire pour laquelle le Maire est intéressé

Monsieur NAUDAN Quentin représentant le GAEC La Ferme de Malès a déposé une demande de permis de construire le 9 décembre 2025 enregistrée sous le n ° PC 012 2019 25 00004

Compte tenu des liens familiaux directs unissant Monsieur NAUDAN Christian, Maire de la Commune de la commune de Sainte-Eulalie-d'Olt, et Monsieur NAUDAN Quentin(père-fils), le Maire est intéressé à la délivrance de l'arrêté relatif à cette demande.

En application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour prendre la décision relative à cette demande,

Pour garantir l'impartialité, Monsieur le Maire s'abstient du vote ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L 422-7 ;

VU la demande de permis de construire n° PC 012 219 25 0004 déposée le 9 décembre 2025 par NAUDAN Quentin représentant le GAEC La Ferme de Malès

Considérant qu'aux termes de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » ;

Considérant qu'en sa qualité de Maire de la Commune de Sainte-Eulalie-d'Olt) et de ses liens familiaux directs avec le pétitionnaire de la demande susvisée (père-fils), Monsieur NAUDAN Christian est intéressé à la décision relative à la demande précitée ;

Qu'en conséquence, il appartient au conseil municipal de désigner l'un de ses membres pour prendre la décision et signer, à l'issue de l'instruction, l'arrêté relatif à la demande susvisée ;

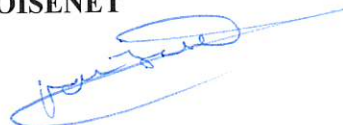
DESIGNE

Monsieur MARCHET Michel, 1er adjoint au maire pour prendre la décision et signer l'arrêté relatif à la demande de permis de construire:

n° PC 012 219 25 0004 déposée le 9 décembre 2025 par NAUDAN Quentin représentant le GAEC La Ferme de Malès ;

Fin de séance 21H00

**La secrétaire de séance
Pauline VOISENET**



**Le Maire
Christian NAUDAN**



PV Délibéré le : 19 mars 2026

PV Publié le : 21mars 2026

